



CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte « les Eduens » dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Céline et Sylvain MARLOT

Entre les soussignés : Marlot Céline
 Savigny le jeune 71400 Cury
 03 85 86 17 23
 celine@les-eduens.com

Dénommé le bailleur d'une part, et

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_|

E-Mail : _____@_____

Composition de la famille, personnes dont :

_____ adultes
_____ enfants de 2 à 14 ans
_____ enfants de moins de 2 ans

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité)

dénommé le preneur d'autre part,

- Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du ____ / ____ / ____ à partir de 18h
au ____ / ____ / ____ à 11h.

Adresse de la location : Savigny-le-jeune 71400 Cury

Prix du séjour :

Ce prix s'entend à l'exclusion des charges de surcoût en électricité dû au chauffage électrique (au-delà de 8 kw/jour) et de la taxe de séjour qui s'élève à 1 € par personne (pour les plus de 13 ans) et par nuitée du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Dépôt de garantie de 200€.

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le ____ / ____ / ____

-un exemplaire du présent contrat daté et signé

- les arrhes de 25% du prix de la location soient _____ €, à régler par chèque bancaire établi à notre ordre. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Le solde d'un montant de _____ € est à régler à l'arrivée dans le gîte avec le dépôt de garantie.

En cas de réservation tardive, le montant de la location est réglé en totalité à la réservation.

Je soussigné M _____ déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales de location et du règlement d'ordre intérieur du gîte.

Fait en deux exemplaire :

A
le

Signature du locataire
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

A
le

Signature du bailleur
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)